Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026019-DE

# VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 février 2026

| Délibération n°2026-019 | Classification |
|---|---|
| **MISE EN LUMIÈRE DU CHÂTEAU - SDEF** | 9.1 Autres domaines de compétences des communes |

L'an deux mille vingt six, le dix février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Annie BRAULT
Rapporteur : David DURAND

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 27

---

EXPOSE :

Dans le cadre de la vaste opération de rénovation du château, la municipalité souhaite valoriser l'édifice par un dispositif d'éclairage extérieur cohérent, moderne et patrimonial. Afin de disposer d'une solution techniquement adaptée et de chiffrer précisément l'opération, une étude a été confiée au SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère).
Cette étude concerne l'ensemble des façades et éléments architecturaux majeurs du château, dans une logique de mise en valeur nocturne, d'attractivité touristique et d'animation du patrimoine.
La proposition d'aménagement prévoit une mise en lumière complète et scénarisée du château, comprenant :

- **Côté étang**
  - Installation de spots encastrés au sol, permettant de souligner les volumes du bâtiment côté étang.
- **Partie tour tronquée**
  - Mise en lumière assurée par deux projecteurs fixés en hauteur sur l'angle des Flûtes Celtes.
- **Côté cour et tour Musée**
  - Mise en lumière périmétrique via des projecteurs encastrés dans les futurs aménagements de la cour.
  - Valorisation spécifique de la tour Musée, intégrée dans l'ensemble lumineux.
- **Façade principale**
  - Installation de projecteurs complémentaires, fixés sur la mairie annexe, pour éclairer l'ensemble de la façade du château.
  - Prévision de deux projecteurs Gobo, permettant de projeter des motifs, symboles ou logotypes sur la façade selon les besoins (événements, fêtes, saisonnalité…).
- **Utilisation de projecteurs Gobo**
  - La tour Musée sera également équipée de projecteurs Gobo pour afficher des visuels comme le blason de Pont-l'Abbé.
  - Les Gobos présentent plusieurs avantages : interchangeabilité très simple des motifs, coût faible des supports, possibilité de varier les projections au cours de l'année (festivités, communication municipale, événements culturels).

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026019-DE

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à : 143 341,96 € HT, soit 172 010,35 € TTC.
Le SDEF propose une participation financière correspondant à 30 % du montant total des travaux. Cependant, son plafond d'intervention conduit à une prise en charge effective de 45 000 €. Le reste à charge pour la Ville de 98 341.96 €.
La première phase de travaux serait synchronisée avec les aménagements de la cour du château en février / mars 2026. Cette phase correspond uniquement aux préparatifs et à l'installation des infrastructures techniques (réservations, conduites, etc.).
La pose des équipements lumineux interviendra dans un second temps, en coordination avec l'avancement global du chantier du château.

Sur validation des membres des commissions consultées,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la mise en lumière du château telle que préconisée par le SDEF ;
- **ENGAGE** la première phase de travaux (réseaux et fourreaux) en coordination avec les aménagements de la cour dès début 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEF.

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Fait à Pont l'Abbé le 10 février 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « *lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif* ».

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026019-DE

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

| NOMS - Prénoms | PRESENT | ABSENT EXCUSÉ | PROCURATION |
|---|---|---|---|
| LE DOARÉ Stéphane | X | | |
| LE GUEN Éric | X | | |
| CHOLET Caroline | X | | |
| LE FLOC'H Bernard | X | | |
| GUÉGUEN Viviane | X | | |
| MOTREFF Laurent | X | | |
| LAGADIC Marie-Pierre | X | | |
| TANGUY Jacques | X | | |
| BRAULT Annie | X | | |
| MORVEZEN Mireille | X | | |
| CRÉDOU Gérard | | X | |
| RICHARD Jean-Luc | X | | |
| DEFACQ Marc | X | | |
| DIONISI Michelle | X | | |
| DRÉAU Valérie | X | | |
| WILLIEME Patricia | | X | |
| HELIAS Fabienne | X | | |
| DURAND David | X | | |
| ANSQUER Olivier | X | | |
| COSSEC Sophie | X | | |
| HIRIART Yann | X | | |
| SCHOCK Thibaut | X | | |
| BEAUSSART Marie | | X | POUVOIR à Marc DEFACQ |
| MARCHAL Émilie | | X | POUVOIR à Yves CANEVET |
| LEMARIÉ Bernard | X | | |
| LE LOC'H Frédéric | X | | |
| CANEVET Yves | X | | |
| BLANCHET Véronique | X | | |
| CAVALOC Laurent | X | | |

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 2

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction